EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 18
COLLÈGE CHARLES BAUDELAIRE : DÉSAFFECTATION PARTIELLE USAGE SCOLAIRE
CESSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le collège Charles Baudelaire situé 32 rue Baudelaire, dont l'assiette foncière est propriété de la commune de Clermont-Ferrand a été mis à disposition du Département du Puy-de-Dôme par procès-verbal du 18 octobre 1985, dans le cadre des lois de décentralisation.

Toutefois une partie du terrain n'est plus utilisée par le collège. La Commune a donc demandé au Conseil Départemental la désaffectation de son usage scolaire de cette emprise afin d'en retrouver l'entière disponibilité pour aménager un « city-park ».
En outre, trois autres parcelles se trouvant hors de l'emprise foncière du collège doivent également être désaffectées. Celles-ci, situées en bordure de la rue Baudelaire ont permis un élargissement du trottoir et une meilleure sécurité.
Le Conseil Départemental, après avis favorable du conseil d'administration de l'établissement scolaire, a donné son accord dans sa session de mars 2016 à la désaffectation de leur usage scolaire de ces quatre parcelles qui sont cadastrées section EZ n° 178 (city-park) pour 1 321 m², EZ n° 179 pour 184 m², EZ n° 181 pour 260 m² et EZ n° 182 pour 45 m². (plan ci-joint)
Il reviendra ensuite à Madame la Préfète de prononcer la désaffectation par arrêté.

D'autre part, le Département du Puy-de-Dôme a réalisé des travaux de construction, de reconstruction et d'extension de ce collège et a demandé, en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, son transfert en pleine propriété à titre gratuit.
La nouvelle emprise foncière du collège Charles Baudelaire est dorénavant composée des terrains cadastrés section EZ n° 177 pour 3 673 m², EZ n° 180 pour 8 382 m², EZ n° 183 pour 741 m², EZ n° 184 pour 32 m², et EZ n° 185 pour 3 m².
Le Département souhaite par ailleurs que soit mentionnée une servitude d'accès aux regards d'eaux usées situés au niveau du trottoir sur la parcelle communale cadastrée section EZ n° 181.

Compte tenu de tous ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'entériner la décision du Conseil Départemental de désaffecter de leur usage scolaire les parcelles cadastrées section EZ
n° 178, 179, 181 et 182 ;
- d'accepter la cession à titre gratuit en pleine propriété par la Ville au Département du Puy-de-Dôme de l'assiette foncière du collège Baudelaire, à savoir les parcelles cadastrées section EZ n° 177, 180, 183, 184, 185, et la création d'une servitude d'accès aux regards d'eaux situés sur les parcelles communales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents, notamment tout avenant au procès verbal de mise à disposition initial, ainsi que l'acte de transfert à intervenir.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 mai 2016

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD

Département du PUY-DE-DÔME

Commune de CLERMONT-FERRAND

PLAN DE BORNAGE DES LOTS

issus de la division des parcelles EZ n°137-139-141 et du domaine public

- EZ 177 : pour une contenance cadastrale de 3673 m²
- EZ 178 : pour une surface mesurée de 1321 m²
- EZ 179 : pour une contenance cadastrale de 184 m²
- EZ 180 : pour une contenance cadastrale de 8382 m²
- EZ 181 : pour une contenance cadastrale de 260 m²
- EZ 182 : pour une contenance cadastrale de 45 m²
- EZ 183 : pour une contenance cadastrale de 741 m²
- EZ 184 : pour une contenance cadastrale de 32 m²
- EZ 185 : pour une contenance cadastrale de 3 m²

Légende

- Application du plan cadastral (limites non définies)
- Etat des Lieux
- Limite(s) nouvelle(s)
- Clôture

Attention : ce document ne devra être reproduit qu'en couleur pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, et au format A3 pour être à l'échelle indiquée.

GEOVAL

S.E.L.A.R.L. de Géomètres-Experts

38 rue de Sarliève – CS 10012

63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex

Tél: 04.73.37.91.01 Fax: 04.73.30.91.15

Email : cournon@geoval.info

Echelle	: 1/1000
Date Mis à jour le	: 22/12/2014
Référence	: C14487
Système de coordonnées	: RGF93-CC46

